

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un fort engagement sur plusieurs fronts et à plusieurs niveaux

Pour les organes de la SSO, la nouvelle année a commencé avec une grande quantité de tâches multiples. L'an 2003 sera caractérisée, pour notre association, par une intensification des activités, pour nos membres par une présence à l'extérieur et une participation accrue au processus politico-militaire. Dans une telle situation, on utilise le terme de «combat sur plusieurs fronts» La SSO, sera-t-elle à même d'accomplir toutes ces tâches simultanément? Evidemment oui!

Activités en 2003

En 2003, la SSO a l'intention d'adapter ses structures dans la perspective d'Armée XXI, d'offrir une large palette d'activités hors du service pour ses membres, d'accompagner le processus de réforme en sa qualité d'interlocuteur, critique et tenace, du DDPS et du commandement de l'armée, de s'engager dans une campagne en faveur de la Loi militaire, de suivre l'imminente phase de transformation en matière de personnel, d'intensifier la coopération politico-militaire en Suisse et à l'étranger, de garantir un déroulement efficace des affaires internes. Les sujets susmentionnés ont constitué une partie des points à l'ordre du jour de la première séance du Comité central de la SSO en janvier 2003.

Principe de milice et communication

Ces derniers temps, nous avons sensiblement contribué à mettre au point le Plan directeur par nos interventions et nos critiques acharnées, mais constructives. Afin que la mise

en œuvre corresponde effectivement à ce que prévoit le Plan directeur, il faut absolument éviter de retomber dans de vieilles attitudes. Il faut donc que quelqu'un s'oppose. Et qui pourrait le faire mieux de la SSO en collaboration avec d'autres organisations alliées?

Le succès d'Armée XXI dépend aussi de la capacité de communiquer. L'entreprise doit comprendre que son personnel, notamment ses cadres, ne fonctionne pas comme des machines qu'on peut activer ou arrêter selon les cas et inonder d'informations à sens unique. Au contraire, c'est un grand potentiel humain, qui doit être utilisé! C'est justement le cas d'une armée de milice dont le personnel ne dépend pas de «l'entreprise»; celle-ci dépend de son personnel. Il faut bien comprendre cela!

Il y a du nouveau à apprendre

Des processus formels sur la base des voies hiérarchiques existantes pourraient être utiles, mais ils ne suffiraient pas. Un système ouvert tel que le

Plan directeur a besoin d'un contrôle, il doit être accompagné. L'intégration du personnel de milice dans cette réforme de l'armée présente d'autres aspects que dans les modèles d'armée du passé. Voilà pourquoi nous portons toujours plus de responsabilité. Les organes de direction politiques et militaires doivent s'en rendre compte.

Le personnel de milice et le personnel de carrière se complètent; la qualité d'une armée dépend aussi de la qualité de son personnel de carrière. Nous sommes tous logés à la même enseigne. On a parfois l'impression que ce sont plutôt les associations de milice qui reconnaissent les problèmes des militaires de carrière! Les officiers, qu'ils soient de milice ou de carrière, s'engagent donc ensemble pour la juste cause. Ils ne travaillent pas les uns contre les autres. Il faut apprécier la grande valeur de cette camaraderie. S'il y a des préjugés, il faut en trouver la raison. C'est l'intention du Comité central de la SSO d'intensifier ses efforts dans ce sens, pour l'avenir de notre armée de milice.



Une nouvelle étape

Au commencement de cette nouvelle étape, nous avons déposé auprès des chefs du DDPS et de l'armée une liste de points à débattre, notamment la stratégie en matière de personnel, les prémisses de la nouvelle conception de l'instruction par rapport à l'organisation et au personnel, les dangers d'un épuisement prématûr des ressources dans des structures gigantesques, les jours de service et le service d'instruction des officiers de milice, les nouveaux principes de communication, les questions liées à l'instruction.

Simultanément, nous avons aussi soumis au DDPS les résultats de notre sondage, conduit en automne 2002 auprès des sociétés cantonales et des sociétés des armes et des services, concernant les points fondamentaux de la réforme et la mise en œuvre d'Armée XXI. Nos questions, nos postulats et nos soucis y sont amplement mentionnés, plus ou moins tels que nous les avons reçus de nos membres. De cette manière, les responsables auront la possibilité de se rendre compte où «le bât blesse». Pour nos membres, il sera important de savoir de quelle façon on tiendra compte de leurs réflexions et de leurs requêtes.

C'est donc aussi un test pour Berne!

Nous saisissons l'occasion pour remercier tous les camarades, qui ont participé à ce sondage. Il n'est pas encore trop tard pour nous soumettre des réflexions. Nous continuons à les rassembler et nous en ferons nouveau un nouveau «paquet» qui sera envoyé au DDPS dans les prochains six mois.

Il y a du travail pour les associations

La réforme de l'armée aura des conséquences sur les structures des associations militaires, même si la tradition et la persévération pourront ralentir cette évolution. L'important, c'est de considérer également l'autre aspect du problème: l'armée XXI dépend à beaucoup d'égards de l'activité et de la coopération de nos associations de milice.

La pression à laquelle seront soumises les associations et les publications militaires ne pourra pas être évitée. Pourtant, si l'on réagit convenablement, cela pourrait constituer une chance. Dans la SSO, nous commencerons par examiner nos structures. Il est bien possible que cela amènera à une révision de nos statuts.

Politique militaire

Ces derniers vingt-six mois, le souverain a été appelé trois fois aux urnes pour des sujets militaires. A chaque fois, la SSO s'est prononcée de manière très claire en faveur des propositions du Conseil fédéral et de l'armée. Dans les trois cas, il s'agissait de disponibilité, de volonté et de finances pour la modernisation de l'armée, parfois sur la base d'une conception de sécurité nouvelle, parfois sur la base d'une conception déjà existante.

Dans la présente réforme de l'armée, il s'agit encore une fois de modernisation, d'efficacité et d'une disponibilité accrue. De nouvelles structures devraient permettre d'atteindre certains objectifs. Des moyens plus modernes devraient permettre à l'armée de mieux remplir ses missions. Il en va de sa crédibilité et de sa puissance.

Dans la campagne qui précédera la votation du mois de mai, nous nous engagerons en faveur de la Loi militaire. Nous exercerons toute notre influence afin que les principes de l'Armée XXI soient adoptés de manière cohérente et pour éviter qu'ils soient corrodés par l'opposition interne.